



Saison 26/27



En visio :

- vendredi 2 octobre 2026 de 18h30 à 20h30 : une séance nationale préparatoire en distanciel ;

Un lien de réunion zoom vous sera envoyé avant la séance.

En présentiel (9h30 – 18h) :

- sam. 10 – dim. 11 octobre 2026 ;
- sam. 14 – dim. 15 novembre 2026 ;
- sam. 16 – dim. 17 janvier 2027 ;

Adresse : Le Kursaal, 2 place du Théâtre, 25000 Besançon

Horaires

Samedi 10h/18h, dimanche 9h30/16h30 (pause déjeuner de 1h30).

Les horaires sont susceptibles d'évoluer et seront confirmés dans le programme de la formation 15 jours avant.

Durée

38 heures au total (36 heures en présentiel et 2 heures en distanciel)

Date limite d'inscription :
jeudi 17 septembre, 23:59.

L'hébergement et les repas ne sont pas compris dans le tarif.

Une mise en relation peut être réalisée pour un logement chez l'habitant.

Frais d'inscription	Adhérent	Adhésion
Individuel	400 €	+25 €
Formation professionnelle (prise en charge)	800 €	Adhésion facultative

Formateur : Cédric Meyer

Clarinettiste de formation et chanteur, Cédric Meyer étudie au CNSMD de Lyon de 1999 à 2003, dans la classe de chant du département de musique ancienne. Titulaire d'un diplôme d'État en direction d'ensembles vocaux et en chant, il est d'abord Assistant Territorial d'Enseignement Artistique au Conservatoire d'Agglomération de Bourg-en-Bresse et depuis 2023, Professeur d'Enseignement Artistique au Conservatoire du Pays de Montbéliard où il enseigne la direction de chœur. Il est également coordinateur des Classes à Horaires Aménagés « Arts du Spectacle », chef des chœurs d'enfants, d'adolescents et des ensembles vocaux des « cursus voix » et « jeunes voix ». Il a chanté avec différents ensembles vocaux tels que Le Concert Spirituel, le chœur Spirito et l'Orchestre National de Lyon. Il dirige l'Ensemble Résonance, L'ensemble Vocal Zarastro, ainsi que d'autres ensembles vocaux, chœurs d'enfants et d'adolescents en région lyonnaise jusqu'en 2023. En 2023 et 2024, il est le chef du Chœur Régional des Jeunes d'Île-de-France.

Chœur d'application

Groupe de 12 à 16 choristes motivés prêts à s'impliquer dans la formation des chefs de chœur, avec patience et bienveillance. Choristes confirmés, sachant décoder une partition. Groupe présent sur les 3 week-ends.

Partenaires

Cette formation est organisée en coproduction avec la Cité de la Voix. Cette formation est organisée en partenariat avec la Fédération des Chorales de Franche-Comté.

FORMATION À LA DIRECTION DE CHŒUR

Pour cette formation, la Cité de la Voix s'associe à l'IFAC qui développe un nouveau cycle national de formation à la direction de chœur en s'appuyant sur des partenaires territoriaux.

Dans votre région, venez pratiquer avec des chœurs et des pédagogues spécialisés dans la transmission, lors de ce cycle combinant visio introductive et trois week-ends de pratique intensive. Cette formation concentrée sur 4 mois vous permettra d'expérimenter dans vos ensembles les apports pédagogiques enseignés.

En Bourgogne-Franche-Comté, à Besançon, cette formation professionnelle est organisée en coproduction avec la Cité de la Voix et en partenariat avec la Fédération des Chorales de Franche-Comté.

cité
DE
LA VOIX



Objectifs pédagogiques

Renforcer la maîtrise des fondamentaux de la direction d'un chœur : gestes de départ ; posture du chef face au groupe ; technique de répétition ; exemple vocal ; transmission à l'oral d'une monodie ; préparation de partitions à la table.

Objectifs opérationnels et évaluables

- En situation de préparation, pouvoir chanter ou jouer les différentes voix d'une pièce ;
- En situation de répétition, formuler les difficultés rencontrées par le chœur et suggérer un moyen de les surmonter ;
- En situation de répétition, transmettre une courte monodie à l'oral, éventuellement en s'aidant d'un instrument ;
- En situation d'audition, enchaîner avec le chœur une pièce choisie par le formateur ;
- En situation de préparation, identifier les difficultés des œuvres et choisir des œuvres du répertoire choral adaptées au niveau de l'ensemble.

Public visé

Cheffes et chefs de chœur en exercice (en secteur associatif, éducation nationale ou fonction publique territoriale).

Prérequis

- Au moins une année d'expérience de direction de chœur (quel que soit le type et le niveau du chœur) ;
- Inscription soumise à l'envoi du CV ;
- Un entretien téléphonique avec le formateur permettra de mieux connaître votre parcours, de préciser vos attentes particulières et d'adapter au mieux le contenu.

Programme détaillé

- Échauffement corporel et vocal collectif ;
- Atelier de préparation de partitions ;
- Passages devant le chœur à tour de rôle pendant 10 à 15 minutes pour transmettre une mélodie ou faire travailler une pièce ;
- Séance d'écoute ou de présentation d'un point technique ou théorique ;

Moyens pédagogiques

- Participation active des stagiaires, collectivement et individuellement (pour les stagiaires qui choisiront d'être mis en situation devant le chœur) sous forme d'expérimentation et de travail de répertoire. Il est demandé aux stagiaires de préparer le répertoire dont les partitions seront communiquées en amont de la formation ;
- Alternance temps de pratique collective, observation entre pairs et échanges ;
- Ressources écrites et bibliographiques ;
- Recueil des attentes lors de l'inscription et adaptation pédagogique tout au long de la formation ;
- Mise en situation des stagiaires avec retours personnalisés.

Modalités d'évaluation

- Évaluation initiale : positionnement en amont de la formation (entretien tél. + questionnaire) ;
- évaluation finale avec « diagnostic » du formateur ;
- retour écrit du formateur à chaque stagiaire ;
- retour oral pendant la formation.

Modalités d'accès

POUR S'INSCRIRE – tarif individuel

Vous souhaitez vous inscrire individuellement à la formation ?

Nous vous proposons 3 possibilités de règlement :

- Par chèque, à l'ordre de l'Institut français d'Art choral (nous encaisserons le chèque à l'issue de la formation) ;
- Par virement à l'issue de la formation : [téléchargez l'IBAN de l'IFAC](#) ;
- Par carte bancaire à l'issue de la formation, via la plateforme Helloasso.

POUR S'INSCRIRE – tarif formation professionnelle

L'IFAC est certifié Qualiopi pour ses actions de formation. Cette certification nationale garantit la qualité de nos processus pédagogiques et permet aux associations et professionnels du secteur de bénéficier de financements publics ou mutualisés pour l'accès à l'ensemble de nos formations. Elle permet aux bénéficiaires de faire financer les formations par les OPCOs compétents, dans les champs privés, associatifs et culturels, sous réserve d'un dépôt de demande dans les délais réglementaires et selon les critères d'éligibilité des salariés et associations concernées.

Parlez-en à votre employeur en lui transmettant cette plaquette de formation.

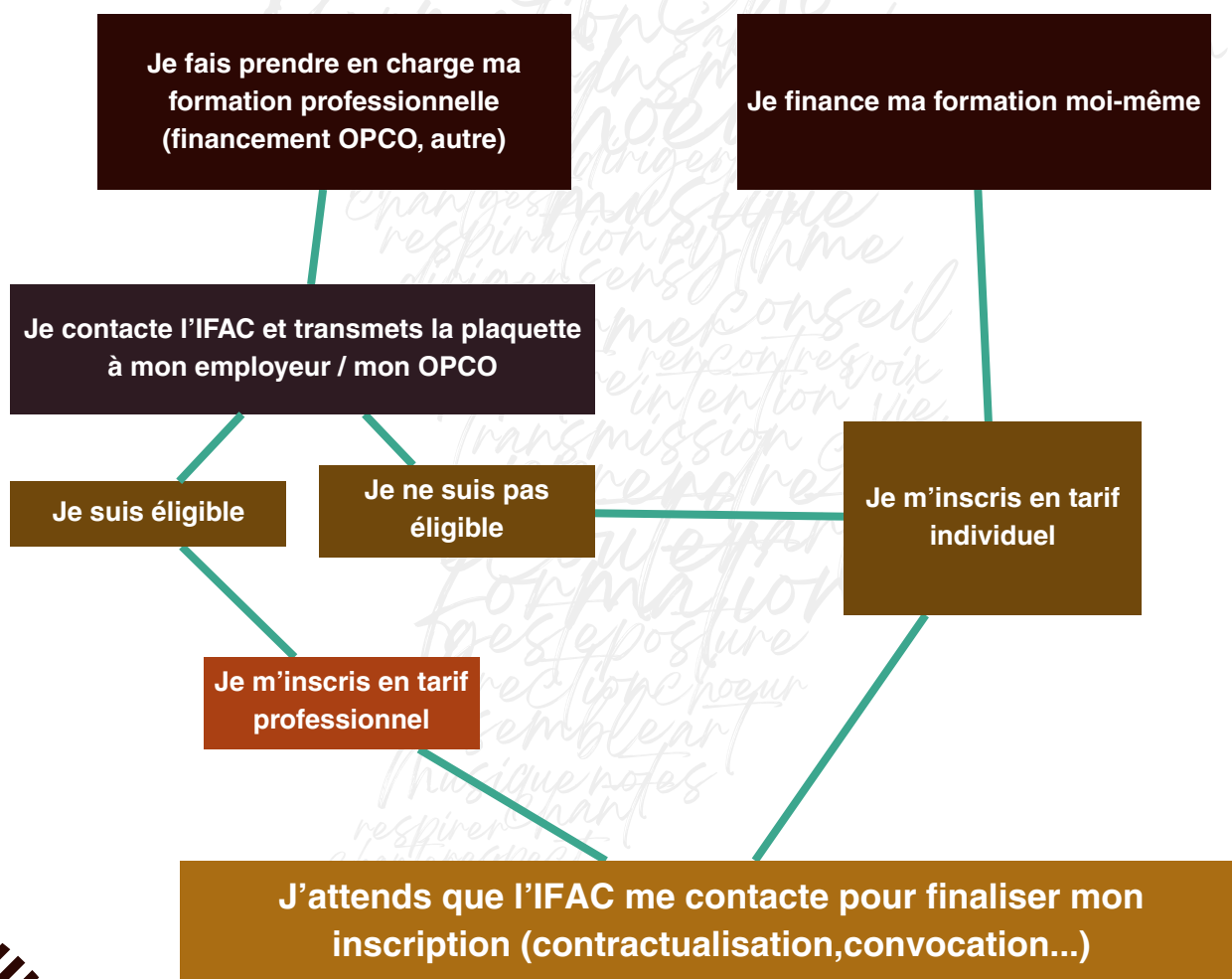


- Vous êtes **salarié de la fonction publique territoriale**, vous disposez d'un droit à la formation professionnelle tout au long de votre carrière et cela quel que soit votre statut (fonctionnaire ou non titulaire).
- Vous êtes **salarié du secteur privé** (au régime général ou soumis au régime de l'intermittence), la formation des salariés pour l'adaptation à l'emploi et un devoir de l'employeur. Dans ces deux cas, des solutions de financements existent et différents dispositifs permettent de former un salarié à titre individuel. N'hésitez pas à faire connaître votre projet de formation au plus vite à votre employeur ou votre responsable hiérarchique.
- Vous êtes **employeur** et un de vos salariés recherche une formation ? Contactez-nous pour évaluer et adapter notre formation à ses besoins spécifiques.
- Vous êtes en **auto-entreprise**, en contrepartie de la contribution à la formation professionnelle (CFP) à laquelle vous êtes soumis, vous pouvez bénéficier du financement total ou partiel de votre formation.

Vous pouvez communiquer la plaquette de formation à votre employeur, avant de vous rapprocher de Mathieu Bellier pour tout demande de devis ou d'informations complémentaires :

Mathieu Bellier – [+33 \(0\)7 67 74 48 16](tel:+330767744816) – mathieu.bellier@artchoral.org

[Accédez au formulaire d'inscription en cliquant ici.](#)



Adhésion

Les participants en inscription individuelle doivent être à jour de leur cotisation à l'IFAC pour l'année civile 2026 > Vous pouvez régler votre adhésion (25€) directement en ligne sur [la page d'adhésion 2026 sur HelloAsso](#).

Les participants adhérant à la Cité de la Voix ou à la Fédération des Chorales de Franche-Comté sont dispensés d'adhésion à l'IFAC.

Rappel: l'adhésion à l'IFAC est valide sur une année civile, de janvier à décembre.

Accessibilité

Accessible aux personnes à mobilité réduite. Un·e Français·e sur cinq est porteur·se d'un handicap, souvent invisible, qui peut rendre difficile l'accès à des lieux, des contenus pédagogiques ou à certaines situations. N'hésitez pas à nous contacter pour formuler une demande liée à un besoin spécifique. Les organisateurs tenteront d'y répondre au mieux.

Référents handicap : Mathieu Bellier et Elsa Goujon-Grégori

elsa.goujon-gregori@lacitedelavoix.net

mathieu.bellier@artchoral.org

Conditions d'annulation

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la formation si le seuil des participants nécessaire à la formation n'est pas atteint.

Contacts

Pour toute information complémentaire, contactez-nous* :

Référent administratif : Mathieu Bellier

mathieu.bellier@artchoral.org

07 67 74 48 16

Référentes site : Suzy Antoine (Fédération des Chorales de Franche-Comté), Elsa Goujon-Grégori (la Cité de la Voix)

Comité pédagogique de conception de ce cycle de formation : Pascal Baudrillart, Jean-Christophe Michel, Christine Morel, Alain Palma, Anne Périssé dit Préchacq, Jean-Sébastien Veyssière.

